



SOLIDARITÉS SOCIALES, HANDICAP

Planning des permanences associatives de la MDPH

Découvrez, chaque mois, le planning des permanences associatives qui se déroulent à la Maison des Personnes Handicapées du Gard.

Publié le 22/04/2026 -- Temps de lecture: 05 minutes



Planning de la permanence des associations

Juin 2026

- [Télécharger le planning des associations](#)

Planning de la permanence des aidants

- [Télécharger le planning des aidants](#)

Horaires d'ouverture de la MDPH

du Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 & de 13h30 à 17h00

*Vous pouvez également nous contacter par téléphone au 04 66 05 42 00 ou 0 800 20 55 88 (numéro vert)
ou par e-mail : mdph@gard.fr*

Si vous ne pouvez pas vous rendre à la Permanence des aidants de la MDPH de Nîmes, vous pouvez faire appel aux espaces ressources aidants qui ont ouvert sur tout le territoire gardois, au plus près de chez vous, à Alès, Bagnols-sur-Cèze, Calvisson, Le Vigan, Nîmes, Rochefort-du-Gard et Uzès. [Retrouvez leurs coordonnées sur cette page.](#)

Permanence des avocats

Des permanences d'avocats sont également organisées au sein de la MDPH. Uniquement sur rendez-vous en appelant le 04 66 70 63 10 ou 04 66 76 48 90 ou bien par mail aux adresses suivantes :

mid-nimes@justice.fr

ou

cdad.gard@justice.fr



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76